

# SÉANCE DU 03 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le trois mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, maire.

**Étaient présents :** M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUILLE Guy, M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre, M. TOUCHARD Fabien, M. MAZURE Mathias, Mme GIRAULT Catherine, M. CHAUVEAU Didier, Mme DORET Peggy

**Était absent excusé :** M. TURBLIN Vincent

**Était absent :**

**Secrétaire de séance :** M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre

Date de convocation : 23/02/2015

Date d'affichage : 23/02/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

## **ORDRE DU JOUR :**

- Délibération bail commerce Saint Philibert,
- Travaux logement de l'école,
- Délibération contrat de location logement de l'école,
- Travaux de ravalement à l'école,
- Un blason pour Fontenay,
- Délibération borne incendie,
- Convention Véolia pour redevance assainissement,
- Délibération assainissement pour les abonnés alimentés par une autre source que la distribution publique d'eau,
- Climatisation de l'école,
- Subventions 2015,
- Affaires diverses.

## **AJOUT À L'ORDRE DU JOUR :**

- Demande de subvention voirie place de l'église,
- Modification compte administratif 2013.

## **DELIBERATION BAIL COMMERCE SAINT PHILIBERT** **(2015-03-01)**

Madame le Maire indique que le bail du commerce est arrivé à terme le 31/12/2014, il convient donc de le refaire et demande l'autorisation au Conseil Municipal pour signer son renouvellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le renouvellement du bail et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **TRAVAUX LOGEMENT DE L'ECOLE** **(2015-03-02)**

Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de pouvoir louer le logement de l'école, il faut d'abord y effectuer des travaux.

Certains travaux ont déjà été entrepris par l'employé technique de la commune comme la rénovation du mur du local chauffage donnant sur le préau de l'école, la mise en sécurité de la cave avec la réparation de la 1<sup>ère</sup> marche et la pose de pavés entre la porte de la cuisine et la chaufferie.

Ainsi que la réalisation du diagnostic plomb et énergie effectué par la société Adobe de Brûlon pour un montant de 277.20 € TTC

Il reste à effectuer des travaux de plomberie, de menuiserie et d'électricité, Madame le Maire présente différents devis.

### **Pour la plomberie :**

Il s'agit de l'installation d'un évier et robinetterie dans la cuisine, de robinetterie dans la salle de bain et d'une citerne à fioul qui seront réglés en investissement et de l'entretien de la chaudière à fioul qui sera réglé en fonctionnement.

L'entreprise CHEVREUIL est choisie, à l'unanimité, pour un montant de 1671.17 € HT soit 1838.29 € TTC.

### **Pour la menuiserie :**

Il s'agit de la réalisation d'une façade pour un meuble sous évier, après délibération, les membres du Conseil Municipal estiment que le devis présenté par la société GRUDET est trop élevé et veulent explorer d'autres solutions. La décision concernant la menuiserie sera prise lors d'un prochain conseil.

### **Pour l'électricité :**

Il s'agit de divers contrôles du matériel existant (VMC...), de réparations et d'installations de détecteurs de fumée, sonnette, applique et antenne.

Monsieur MAZURE ayant présenté un devis, se retire lors de la délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société 2ME pour un montant de 550.93 € HT soit 661.12 € TTC.

Vu l'obligation de mettre en place des détecteurs de fumée dans les logements pour la date du 08 mars 2015, Madame le Maire présente également des devis pour le logement de la mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le devis de la société 2ME pour un montant de 50.74 € HT soit 55.81 € TTC pour l'installation d'un détecteur de fumée dans le logement de la mairie.

**DELIBERATION CONTRAT DE LOCATION LOGEMENT DE L'ECOLE**  
**(2015-03-03)**

Madame le Maire indique que dès que les travaux concernant le logement de l'école seront terminés il faudra trouver un locataire.

Afin de pouvoir relouer ce logement, elle demande l'autorisation, aux membres du Conseil Municipal, d'établir le contrat de location entre la commune et le futur locataire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité de relouer le logement de l'école et donnent pouvoir à Madame le Maire d'établir le contrat de location et de le signer au nom de la commune.

**TRAVAUX DE RAVALEMENT À L'ECOLE**  
**(2015-03-04)**

Suite aux travaux effectués à l'école lors de la création d'une classe supplémentaire et de la maison d'activités, il s'agit maintenant de réaliser les façades de la jonction des deux classes et du local APS. Ces travaux seront faits par l'employé technique de la commune.

Madame le Maire présente des devis de matériels qui seront réglés en investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les devis de Réseau Pro :

- D'un montant de 716.32 € HT soit 859.58 € TTC pour la façade du local d'activités,
- D'un montant de 265.66 € HT soit 318.79 € TTC pour la jonction des deux classes.

**UN BLASON POUR FONTENAY**  
**(2015-03-05)**

Madame le Maire présente la proposition d'armoiries pour la commune réalisée par un habitant de Fontenay sur Vègre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

**DELIBERATION BORNE INCENDIE**  
**(2015-03-06)**

Madame le Maire indique qu'une des bornes à incendie situé au lieu-dit « les Censies » est hors d'usage et qu'il faudra certainement la supprimer. Une demande d'étude a été faite auprès des pompiers de Chantenay afin de connaître leur avis à ce sujet.

Elle informe de la réception d'un devis par Véolia pour la suppression de cette borne pour un montant de 850 € HT soit 1020 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal veulent explorer d'autres solutions et prendront une décision ultérieurement.

**CONVENTION VEOLIA POUR REDEVANCE ASSAINISSEMENT**  
**(2015-03-07)**

Madame le Maire présente l'offre pour la convention de perception de la redevance d'assainissement faite par Véolia et qui a pour objet de définir les conditions administratives et financières dans lesquelles la Société assure la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement instituée par la Commune, auprès des abonnés du Service des Eaux, situés sur le territoire communal, assujettis à ladite redevance.

Elle demande l'autorisation au Conseil Municipal pour signer cette convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention.

**DELIBERATION ASSAINISSEMENT POUR LES ABONNES ALIMENTES PAR UNE AUTRE**  
**SOURCE QUE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU**  
**(2015-03-08)**

Concernant le tarif assainissement pour les foyers qui ne s'approvisionnent pas en eau sur le réseau public et qui rejettent dans le réseau d'assainissement collectif des eaux en provenance de puits, Madame le Maire propose que le tarif de 0.95 € le m<sup>3</sup> (délibération n° 2013-12-06 du 03 décembre 2013) soit appliqué sur une base de 120 m<sup>3</sup> par foyer et par an.

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

**CLIMATISATION DE L'ECOLE**  
**(2015-03-09)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la climatisation de l'ancienne classe de l'école est tombée en panne et qu'il convient de la changer. Elle présente plusieurs devis.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à 7 voix pour et 3 contre, acceptent la proposition de la société CESBRON pour un montant de 6000 € HT soit 7200 € TTC.

**SUBVENTIONS 2015**  
**(2015-03-10)**

Club des aînés	180 €
Club des jeunes	180 €
Comité des Fêtes	180 €
Coopérative scolaire Fontenay	360 €
Association Ennemis des cultures Fontenay	50 €
Association Familles Rurales Chantenay	42 €
ADMR Chantenay	30 €
CCAS	500 €

Association cantonale des anciens combattants	75 €
Ecole de Poillé sur Vègre	525 €

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA VOIRIE** **(2015-03-11)**

Annule et remplace la délibération n° 2015-02-12 du 03 février 2015 :

Afin de réaliser les travaux de voirie, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire des demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire, à l'unanimité, à faire des demandes de subventions et à signer tous les documents s'y afférant :

- Au titre du Conseil Général et du FST pour la rue des Lavandières,
- Au titre du Conseil Général et du FST pour la Place de l'église.

### **MODIFICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013** **(2015-03-12)**

Il convient de modifier la délibération n° 2014-03-01 du 17 mars 2014 dans laquelle apparaît une différence de 40 centimes entre le compte de gestion de la Trésorerie et le compte administratif de la commune.

En effet dans la partie « Affectation du résultat » : Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) il a été indiqué la somme de 180 657.32 € au lieu de 180 657.72 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent cette modification et demandent à ce que la somme de 180 657.72 € soit inscrite dans l'affectation du résultat de 2013 en ligne 002 : Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Tour de garde des élections départementales du 22 mars :

8h – 10h30 : Fabien TOUCHARD, Mathias MAZURE, Catherine GIRAULT  
 10h30 – 13h : Bernard LEJEUNE, Jean-Luc MARTEAU, Guy RUILLE  
 13h – 15h30 : Monique LHOPITAL, Vincent TURBLIN, Jean-François FABLE  
 15h30 – 18h : Jeannine CHAPEL, Peggy DORET, Michèle FABLE

- Tour de garde des élections départementales du 29 mars :

8h – 10h30 : Fabien TOUCHARD, Mathias MAZURE, Michèle FABLE  
 10h30 – 13h : Didier CHAUVEAU, Jean-Luc MARTEAU, Guy RUILLE  
 13h – 15h30 : Monique LHOPITAL, Vincent TURBLIN, Jean-François FABLE  
 15h30 – 18h : Jeannine CHAPEL, Pierre GOUPIL DE BOUILLÉ, Peggy DORET

- Réunion SIVOS :  
Nous avons la confirmation que les parents d'Asnières sur Vègre souhaitent rester au sein du SIVOS. La commune d'Asnières reste dans le SIVOS. Nous aurons la confirmation d'une fermeture de classe en avril par l'inspection académique.
- Problème d'impayés cantine :  
Nous venons de recevoir l'état des impayés et il s'avère que certains parents dont les enfants sont scolarisés à Fontenay et mangent à la cantine, ne payent pas les repas que nous fournissons. Des courriers ont été envoyés pour récupérer les sommes manquantes.
- Un vitrail de l'église a été cassé, certainement par un ballon, l'espace situé sous les vitraux n'est pas adapté aux jeux. Il faudrait prévoir un système de protection.
- Les travaux de voirie rue des Lavandières seront reportés en 2016 car Véolia doit effectuer le passage d'une caméra et le SIAEP doit rénover les canalisations d'eau avant que nous ne puissions commencer.
- Non-conformité de la lagune :  
La lagune n'est pas conforme car le débit d'entrée d'eau n'est pas mesuré. Un devis a été demandé à Véolia, pour réaliser un système de mesure des entrants, ce qui entraînera sans doute le report des enrochements en 2016.  
Il serait souhaitable d'intégrer au projet Aire de loisirs la partie grillage, plantations, panneaux... pour mieux délimiter les deux espaces.
- La campagne de dératisation sur la Vègre aura lieu du 15 juin au 26 juillet 2015.
- Le Festival de Sablé souhaite organiser un concert le samedi 29 août à 14h30 dans l'église.
- Une réunion CUMA a eu lieu le 27 février dernier, un point sur l'organisation du 26 et 27 août 2015 a été exposé. Un repas sera organisé à Brûlon le 26 août pour les bénévoles, exposants...
- Une réunion de présentation des travaux ferroviaires sera organisée le 02 avril à 17h00 par Eiffage, à la mairie pour les élus intéressés.
- Une demande de participation aux frais de fonctionnement du SIVOS Chantenay-Pirmil- St Pierre a été reçue le 12 février dernier, concernant la scolarisation de deux enfants dont les parents sont séparés, la mère habitant la commune de Tassé et le père habitant à Fontenay. Le SIVOS demande à la commune de partager les frais de scolarité avec la commune de Tassé.  
Dans le sens où la commune de Tassé n'a pas d'école, il est normal que celle-ci participe aux frais de fonctionnement. La commune de Fontenay, quant à elle, n'a aucune obligation de participer puisqu'elle dispose d'une école sur son territoire.
- Madame le Maire indique qu'elle a envoyé un document sur les communes nouvelles à chaque conseiller municipal, elle leur demande de bien prendre connaissance de celui-ci afin de pouvoir en discuter lors d'un prochain conseil.

La séance est levée à 23h40

